

Le coût du chômage de masse pour les finances publiques

lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-167453-le-cout-du-chomage-de-masse-pour-les-finances-publiques-2071875.php

13 mars 2017

Jean-Yves Archer, *Les Echos*, 13 mars 2017

Le coût du chômage de masse pour les finances publiques

LE CERCLE/POINT DE VUE - Pour l'économiste Jean-Yves Archer, le chômage de masse ampute les comptes publics de plusieurs dizaines de milliards d'euros.

En France, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A (ceux qui n'ont pas du tout travaillé) a baissé de 107.400 en 2016 pour se fixer à 3,473 millions en métropole. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi en formation - enregistré dans la discrète catégorie D - est passé de 274.200 à 339.600. Cette forte hausse s'explique notamment par le plan de formation de 500.000 chômeurs lancé par François Hollande au début de l'année 2016.

Bref, nous l'avons compris, notre pays demeure bel et bien confronté à un chômage de masse. Dans une note de l'Afep datée de 2013, il est fait mention de la « perte de compétences » que génère le chômage de longue durée. Cette érosion de l'employabilité est un défi majeur que ne règle en rien la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle : tous les candidats à l'élection présidentielle en conviennent.

Parallèlement, le Cese a rendu, en 2015, un avis sur l'emploi des jeunes et a attiré l'attention sur la situation tendue des « Neet » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) et sur le fait qu'un jeune sur trois est sur-diplômé par rapport à son emploi. Cette étude démontre l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et le chômage frontal qui atteint la jeunesse. Inadéquation qui est difficile à chiffrer mais représente bien une externalité négative.

Coûts directs et adjacents

Le chômage pèse lourd dans les comptes publics. D'ailleurs, il entraîne des coûts comptables directs et adjacents. En ce qui concerne la première catégorie de coûts, notons : le coût de l'indemnisation versée aux chômeurs ; la prise en compte de la réduction de la masse salariale qui induit de moindres cotisations sociales ; les recettes fiscales érodées par le tassement des revenus des personnes privées d'activité professionnelle.

S'agissant de la seconde catégorie de coûts, précisons que le chômage est un flux de personnes et non un stock inerte. Il est donc délicat de déterminer par période calendaire de référence (année x) un cumul de coûts qui puisse prétendre à l'exhaustivité numérique.

Donc, aux trois coûts principaux, il faut toutefois ajouter le coût adjacent du financement de l'assurance-chômage. Ainsi, l'Unédic doit dépenser des sommes conséquentes pour se refinancer, pour honorer sa dette cumulée de plus de 30 milliards d'euros, de surcroît avec la garantie de l'Etat, que celui-ci glisse subrepticement en engagements hors-bilan.

A côté de ce coût des canaux de financement de l'assurance-chômage, il faut bien évidemment intégrer le coût de la gestion administrative. Depuis 2008, les effectifs et les moyens de Pôle emploi ont dû être renforcés même si une partie de cette charge est imputée par l'Etat à l'Unédic.

Chiffres actualisés

Selon plusieurs sources, l'indemnisation de 2,4 millions de chômeurs par l'Unédic coûterait, en coûts complets, un peu plus de 33,5 milliards d'euros. Les 1,3 millions de chômeurs additionnels coûterait près de 11,8 milliards avec des situations statistiques complexes à déchiffrer lorsqu'il y a cumul de l'allocation chômage et de l'allocation revenu d'activité réduite dont 1,35 million de personnes sont bénéficiaires.

Ce premier chiffrage parcellaire situe donc autour de 45 milliards le coût de l'indemnisation, mais souffre d'un aléa de confection. Il est ici retenu un profil médian du chômeur qui occulte la disparité des cas de figure sur le terrain.

Or, et c'est là le point intéressant, des chiffrages internes à l'administration (remontant à 1989) ont permis de démontrer une approximation du chiffrage du coût du chômage et une répartition selon les contributeurs.

En actualisant ces chiffres et en les adaptant au nouveau régime social (impact du RSA post chômage), on parvient à un coût du chômage de 83 milliards annuels répartis entre 42% pour l'Unédic (34,86 milliards), 31% pour la Sécurité sociale (25,7 milliards) et 27% pour l'Etat et les collectivités locales (22,4 milliards).

Raymond Barre disait qu'il fallait « défricher avant de chiffrer » : ici la matière est brute et incomplète, mais ce chiffrage donne plus qu'un ordre d'idées sans prétendre ne pas rencontrer des « degrés dans l'inconfort », pour reprendre le terme de Michel Lagrave dans son étude de mars 1983 : « Les difficultés d'évaluation du coût du chômage » (Revue française des affaires sociales).

A meilleure preuve, certains avancent le chiffre de 115 milliards si on intègre les coûts sanitaires liés au chômage. Il est raisonnable de retenir un chiffrage autour de 90 milliards ce qui est d'autant plus vertigineux comme gâchis global que la durée moyenne de présence au chômage a désormais dépassé les 500 jours.

Jean-Yves Archer est économiste